



AVENANT N°1 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE D'ACTION FONCIERE AVEC L'EPF DE LA VENDEE ET LA COMMUNE LES ACHARDS EN VUE DE REALISER UN PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE L'ILOT CENTRE-BOURG

Entre

La communauté de communes du Pays des Achards, représentée par son Président, Monsieur Patrice PAGEAUD, dûment habilité à signer le présent avenant par délibération du Conseil Communautaire en date du ...,

Désignée ci-après « la communauté de communes » ,

Et

La commune de Les Achards, représentée par son Maire, Monsieur Michel VALLA, dûment habilité à signer le présent avenant par délibération du Conseil municipal en date du ...,

Désignée ci-après « la commune »

Et

L'Etablissement Public Foncier de la Vendée, établissement public à caractère industriel et commercial, sis 123, boulevard Louis Blanc à La Roche-sur-Yon, représenté par son Directeur Général, Monsieur Thomas WELSCH, nommé à cette fonction suivant l'arrêté ministériel en date du 6 avril 2022, et dûment habilité à signer le présent avenant par délibération du Conseil d'administration en date du 27 septembre 2023,

Désigné ci-après « EPF de la Vendée »

Conformément à l'article 23 de la convention signée entre les parties le 12 avril 2021 et afin de modifier l'engagement financier de l'EPF de la Vendée, il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Modification d'un article

Article 3 – « *Engagement financier de l'EPF de la Vendée* » est remplacé par l'article suivant :

Le montant de l'engagement financier de l'EPF de la Vendée au titre de la présente convention est plafonné à 2 000 000 euros HT.

Il est destiné au financement de l'ensemble des dépenses liées aux actions foncières notamment au paiement :

- *des prix d'acquisition et frais annexes,*
- *des indemnités liées aux évictions,*
- *des prestations de tiers liées aux études, travaux et opérations mentionnés à l'article 10 ci-après,*
- *des dépenses engendrées par la gestion des biens.*

Fait à La Roche-sur-Yon,
En un exemplaire numérique

<p>La commune de Les Achards Le Maire,</p> <p>Michel VALLA</p>	<p>L'Etablissement Public Foncier de la Vendée Le Directeur général,</p> <p>Thomas WELSCH</p>
<p>La communauté de communes du Pays des Achards Le Président,</p> <p>Patrice PAGEAUD</p>	